

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société  
populaire du Mans au sujet du rapport de Philippeaux, en annexe  
de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

Levasseur (de la Sarthe), Antoine Louis Levasseur

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Levasseur (de la Sarthe), Levasseur Antoine Louis. Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire du Mans au sujet du rapport de Philippeaux, en annexe de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 134;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30326\\_t1\\_0134\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30326_t1_0134_0000_18)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

dorte, canton d'Azille, district de Carcassonne, département de l'Aude, a envoyé pour les frais de la guerre 450 liv. en assignats.

c

Le président du département de Vaucluse a envoyé la croix épiscopale du citoyen Rovère, ci-devant évêque d'Avignon.

d

Une petite boîte venue par la messagerie de Roanne, d'où elle est partie le 4 ventôse, contenoit, sans aucune indication de nom des donateurs,

En or .....	72	0
En argent .....	84	0
En assignats .....	581	0
<b>Total .....</b>	<b>737</b>	<b>1. 0</b>

e

Le citoyen Dubois d'Auberville, frère du citoyen Dubois du Bais, a fait remise d'un contrat de rente, au principal de 1,680 l. qui lui est due par la République.

f

Une petite pièce d'argent de la grosseur d'une pièce de 12 s., une médaille d'or frappée en 1741, et une boîte de nacre-de-perle garnie en or.

La séance a été levée à quatre heures (1).

Signé : SAINT-JUST (*président*) ; Charles COCHON, T. BERLIER, MATHIEU, Elie LACOSTE, C. F. OUDOT, BELLEGARDE (*secrétaires*).

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

### 52

CARRIER. Nos collègues Lacoste et Baudot ont écrit à la Convention une lettre dont ils me prient, m'invitent même au nom du salut public, de demander la lecture. Je demande que le président la fasse lire.

Un secrétaire lit cette lettre ainsi conçue : (2)

[Metz, 13 vent. II] (3)

« Des intérêts pressans, Citoyens Collègues, exigent notre retour dans le sein de la Convention, nous en donnerons les motifs dans le rapport que nous avons à lui faire. Nous attendrons

(1) P.V., XXXIII, 63.

(2) *Mon.*, XIX, 641.

(3) AF<sup>II</sup> 246, pl. 2105, p. 16. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 641 ; *Mess. soir*, n° 566 ; *J. Sablier*, n° 1181 ; *J. Matin*, n° 571 ; *Débats*, n° 533, p. 214 ; *J. Fr.*, n° 529. Mention dans *J. Mont.*, p. 906 ; AULARD, *Recueil des Actes...* t. XI, 519.

avec impatience sa décision et nos successeurs. S. et F. »

J. B. LACOSTE, M. A. BAUDOT.

Renvoyé au comité de salut public.

### 53

LEVASSEUR (de la Sarthe) fait lecture d'une adresse de la Société populaire du Mans au Comité de salut public et à toutes les Sociétés de la République (1).

Elle commence ainsi : « Que l'intrigue et la calomnie se taisent ; la vérité va se faire entendre. Ce monstre tant de fois détruit en idée, la Vendée, existe encore réellement ; elle se reproduit de ses cendres et fait de nouveaux ravages dans le sein de la République. L'authenticité du rapport de Philippeaux se trouve confirmée (2). Les faits cités sont vrais ; ils se sont passés sous vos yeux. Cependant Philippeaux a erré sur quelques-uns...

La lecture de cette adresse est interrompue.

UN MEMBRE expose qu'il ne faut point renouveler des querelles particulières et en demande le renvoi au Comité de salut public (3).

LEVASSEUR a observé que, l'ayant reçu au Comité des dépêches, il avait cru devoir la lire pour que Philippeaux, de qui l'on y parle, ne l'accuse pas de l'avoir passé sous silence.

Le renvoi a été décrété (4).

### 54

[Le distr. de Wissembourg à la Conv., 3 vent. II] (5)

« Représentans du peuple,

La valeur de nos armées victorieuses en conquérant l'année dernière une partie considérable du Palatinat du Rhin a délivré les habitans de cette partie de l'Allemagne opprimée de l'esclavage honteux sous lequel ils gémissaient depuis des siècles ; un grand nombre de communes enflammées de cet amour exalté de la liberté qui est si naturel à tous les hommes ont demandé et obtenu leur incorporation à la République française. L'administration provisoire en fut confiée au district de Wissembourg par un arrêté des représentans du peuple. Il est survenu depuis plusieurs décrets de la Convention nationale qui établissent un nouveau district à Landau et réunissent toutes les communes qui ont émis librement leur vœu d'adhésion au gouvernement français. Dentzel a été chargé particulièrement d'organiser le district de Landau, mais le blocus de cette

(1) *J. Perlet*, n° 1181. La pièce manque dans F<sup>v</sup> 4774<sup>72</sup> où elle était signalée.

(2) Rapport fait au C. de S. P. le 16 frim. II. (*B.N.*, 8° Lb<sup>41</sup> 3570).

(3) *Mess. soir*, n° 566.

(4) *J. Matin*, n° 571. Mention dans *J. Fr.*, n° 529 ; *Mon.*, XIX, 641 ; *Débats*, n° 533, p. 211.

(5) D IV bis 88, Bas-Rhin.